

sous la direction de
DENIS RICHARD, JEAN-LOUIS SENON ET MARC VALLEUR

dictionnaire des

Drogues
et
des
dépendances

PRÉFACE D'AXEL KAHN



 LAROUSSE
in extenso

Le *Dictionnaire des drogues et des dépendances* amène une **réflexion nouvelle et constructive** sur des questions plus que jamais d'actualité : lutte contre le tabagisme, alcoolisme des adolescents, *rave parties*, jeu excessif, technodépendances, etc.

L'ouvrage recouvre des **notions historiques, sociologiques, pharmacologiques, médicales, juridiques et culturelles** liées aux drogues, et aux nombreuses dépendances désormais identifiées comme telles.

Outre la consommation des **psychotropes illicites** (cannabis, héroïne, cocaïne, hallucinogènes, ecstasy et autres drogues de synthèse), il prend en compte l'ensemble des **pharmacodépendances** (à l'alcool, au tabac, aux produits dopants, aux médicaments, au café, au chocolat, etc.) ou **dépendances sans produits** (troubles des conduites alimentaires, kleptomanie, sexe, jeu, religion et sectes, ordinateur, communication, crime, soleil, sucre, etc.).

Cette édition largement **mise à jour, complétée et augmentée**, qui englobe, notamment, la toute récente loi Bachelot ainsi que les statistiques publiées en 2009 (France, Europe, monde), est aussi un document conçu pour être pratique : de nombreuses références et contacts seront utiles aux soignants comme aux personnes dépendantes ou à leurs proches.

Le *Dictionnaire des drogues et des dépendances* est publié sous la direction de **Denis Richard**, enseignant universitaire, chef de service au centre hospitalier Henri-Laborit (Poitiers), du professeur **Jean-Louis Senon**, spécialiste des conduites addictives et du droit médical, et du docteur **Marc Valleur**, médecin chef de service à l'hôpital Marmottan (Paris). Denis Richard a coordonné la mise à jour de cette nouvelle édition à laquelle ont collaboré plus de cent spécialistes reconnus.

Prix France TTC 26 €
ISBN 978-2-03-584537-5



5595574



Sommaire

Les auteurs.....	VI
Avant-propos.....	X
Préface d'Axel Kahn.....	XIV
Dictionnaire.....	1
Annexes.....	727
Repères bibliographiques.....	728
Contacts utiles.....	737
Index.....	739

Sommaire

Les auteurs.....	VI
Avant-propos.....	X
Préface d'Axel Kahn.....	XIV
Dictionnaire.....	1
Annexes.....	727
Repères bibliographiques.....	728
Contacts utiles.....	737
Index.....	739

à établir si l'employeur a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter que soit commise l'infraction. La gravité des faits et des conséquences liées à l'alcoolisation ou à la prise de stupéfiants conduira à des conséquences variables sur le plan pénal. Les conséquences pour l'employeur ne seront pas les mêmes s'il a laissé se développer un trafic de stupéfiants au sein de son entreprise, laissé un salarié en état d'ivresse conduire un véhicule ou utiliser une machine dangereuse, ou encore s'organiser un pot à l'intérieur de l'établissement.

Les pots d'entreprise représentent des moments de convivialité important dans la vie de l'entreprise. Ils sont l'occasion de rassembler les salariés autour d'un verre et de faciliter une bonne ambiance. Les risques qu'ils représentent pour l'employeur sont pourtant importants. L'employeur, en tant que garant de la sécurité dans son entreprise, pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'accident. En effet, si un accident survient avant ou pendant le pot, sa responsabilité pourra être engagée, notamment au plan pénal, pour non-assistance à personne en danger ou homicide involontaire. Si le pot a eu lieu en dehors des heures de travail, sa responsabilité pourra également être recherchée, l'employeur étant tenu de prendre les mesures nécessaires pour que le pot ne conduise pas à des consommations excessives.

Ainsi, un chef d'entreprise qui avait organisé un repas de fin d'année dans son entreprise a vu sa responsabilité recherchée pour non-assistance à personne en danger à la suite du décès d'un de ses salariés quelques heures après le dîner, alors qu'il était en état d'ébriété au volant de sa voiture. Des collègues de travail qui avaient tenté de le dissuader de prendre le volant ont été également poursuivis pour homicide involontaire (cass. crim. 5 juin 2007, n° 06-86228).

A également été poursuivi et condamné, pour « introduction ou distribution de boisson alcoolisée dans l'établissement de l'employeur », le secrétaire d'un comité d'entreprise d'une société pour avoir organisé un repas de fin d'année à la suite duquel un salarié de l'entreprise, en état d'ébriété et au volant d'une voiture de la société, avait provoqué un accident mortel (tribunal

correctionnel de Nevers, 21 octobre 2002, LS n° 13750). [Philippe Arbouch, Blandine Foucauld]

→ **détection en milieu biologique**

Environnement. L'étude de l'impact négatif sur l'environnement de la culture à grande échelle des plantes psychotropes destinées à produire des drogues (cannabis, pavot, coca), des interactions de cette culture avec les écosystèmes locaux, et des conséquences qu'elle implique son caractère illicite constitue un domaine de recherche relativement récent. Il n'attire encore que peu l'attention des chercheurs et des mouvements environnementalistes. Paradoxalement, dans le sens inverse, la mise en avant des qualités « écologiques » du cannabis constitue l'un des arguments des partisans de la légalisation de ce dernier.

□ La culture des plantes illicites est souvent tenue pour directement responsable du problème des drogues par les responsables, gouvernements ou institutions non gouvernementales, chargés de la lutte contre la toxicomanie ; et l'on ne se préoccupe ordinairement des aspects dommageables de cette culture qu'eu égard à la question globale du narcotrafic. Aussi convient-il de rappeler, au préalable, que certains distinguos s'imposent, pour ne pas commettre d'erreurs de jugement. Acteurs de l'agriculture et acteurs du narcotrafic diffèrent et évoluent dans deux sphères qui, si elles sont en interaction, n'en restent pas moins autonomes. Le fait que l'industrie des drogues occupe une place croissante dans l'économie des pays producteurs ne doit pas donner à croire que les cultures illicites soient répandues dans ces pays comme le blé en Beauce : il convient de relativiser la part des cultures illicites dans le secteur agricole des pays concernés.

Impact environnemental des cultures illicites

Les cultures illicites posent les mêmes problèmes que la monoculture de toute autre plante (et notamment d'une drogue licite, le tabac). Mais, du fait de leur illégalité, ces cultures doivent être aussi peu « visibles » et aisées à atteindre que possible. Elles sont donc généralement mises en œuvre dans des zones recu-

lées, isolées et d'autant plus fragiles qu'il s'agit souvent, à l'origine, de zones boisées. De plus, elles sont souvent pratiquées par des personnes peu rompues à l'usage de la terre et dépourvues du respect paysan de celle-ci. Les techniques agricoles utilisées par ces cultivateurs sont alors, en général, plus destructrices.

• **Culture du cocaïer.** La culture de la coca est pratiquée essentiellement dans trois pays : la Colombie, le Pérou et la Bolivie. Les surfaces cultivées se sont réduites depuis les années 1990 et, à la fin des années 2000, on estime à quelque 170 000 hectares les zones de culture sur ces trois pays, soit respectivement 81 000 hectares en Colombie, 56 000 au Pérou et 30 000 en Bolivie.

Cette culture implique la construction d'infrastructures (pistes d'atterrissage, laboratoires), nécessaires à l'extraction sur place de la cocaïne puis à sa commercialisation. Elle s'accompagne d'une destruction systématique de la forêt tropicale, de hautes terres comme de basses terres, et de la pollution chimique d'un très grand nombre de cours d'eau par les réactifs chimiques indispensables à la préparation de l'alcaloïde. Ainsi, chaque année, quelque 300 000 hectares de forêt tropicale sont détruits en Colombie du fait de la culture de la coca. La consommation de 1 g de cocaïne équivaut à la destruction de 4 m² de forêt...

De plus, la culture de la coca se pratique souvent sur des pentes en terrasses : réalisée dans ces conditions traditionnelles (cultures licites des Yungas), elle s'associe à un bon drainage des sols. Le danger surgit lorsque cette culture est effectuée sur des sols de type amazonien où elle génère une forte érosion (rapport : « Les stupéfiants illicites, leur culture et leur préparation : un drame écologique oublié », PNUCID, 1994). Il arrive aussi que la culture de la coca soit mise en œuvre – c'est le cas sur les versants andins – dans des zones dont l'instabilité se retrouve accentuée par la suppression de la couverture végétale naturelle.

La culture du cocaïer contribue à la destruction des sols, par épuisement de leurs éléments nutritifs. Les herbicides, pesticides et engrais aggravent la situation en déposant dans le sol des résidus azotés et phosphatés. La terre, après

disparition des cocaïers, durcit et devient résistante à l'apparition de toute nouvelle végétation. On peut craindre que l'éradication des cocaïers n'ouvre que sur de faibles possibilités de replantation (nouvelles cultures) ou de reforestation. À cela s'ajoutent des données conjoncturelles. En Amérique latine, dans le contexte de la crise agricole des années 1980, les paysans se sont efforcés de minimiser les coûts de production en utilisant intensivement les ressources en terre et en eau, d'où un « retour » à grande échelle et de façon dévoyée au système traditionnel de la culture sur coupe et sur brûlis, manière la plus économique de défricher mais ne laissant aucune matière végétale qui permettrait de stabiliser ou de reconstituer les sols : les champs sont cultivés quelques années jusqu'à épuisement des éléments nutritifs.

D'autre part, les fluctuations des prix de la feuille de coca conduisent les cultivateurs à produire eux-mêmes la pasta*, pour donner de la valeur ajoutée à leur production, avec de lourdes répercussions sur l'environnement : durant le processus de transformation, environ deux tonnes de résidus chimiques et d'eau polluée seraient produites pour chaque hectare cultivé. Le Haut-Huallaga au Pérou, le Chapare en Bolivie et la région des Llanos au sud-est de la Colombie reçoivent ainsi des millions de litres de produits chimiques toxiques : kérosène, essence, acide sulfurique, ammoniac, permanganate de potassium ou encore chaux.

• **Culture du pavot.** Occupant environ 190 000 hectares (2008), la culture illicite du pavot est pratiquée en Afghanistan, au Myanmar (Birmanie), au Laos, plus accessoirement au Pakistan. La plante est cultivée en altitude, souvent dans des zones dont la préservation serait indispensable à la production des ressources hydriques : les versants montagneux concernés sont des réservoirs d'eau qui assurent le ravitaillement des populations locales. Or, des milliers d'hectares de forêts ont été détruits au Myanmar ou au Laos du fait de cette culture. En Afghanistan et au Pakistan, le pavot est généralement cultivé dans des gorges étroites d'accès difficile, extrêmement fragiles au plan écologique et fortement inclinées, ainsi que dans de petites vallées, afin d'être moins

repérable. Le déplacement de la culture vers des zones isolées et stratégiquement intéressantes se fait au détriment des forêts de ces zones, qui forment des écosystèmes à reconstitution lente, dont le rôle est essentiel au maintien des sources. Le pavot épuise la fine couche arable en un laps de temps relativement court. Les cultivateurs sont amenés à coloniser de nouvelles zones de culture après seulement deux ou trois campagnes sur brûlis : les mouvements de population consécutifs à ces changements sont à l'origine de destructions forestières et d'une aggravation rapide des atteintes à l'environnement. Enfin, l'extraction de la morphine* à partir de l'opium* puis sa transformation en héroïne* exigent des réactifs chimiques (notamment de l'anhydride acétique) dont les rejets ont des conséquences néfastes sur l'environnement.

• **Culture du cannabis.** Il est difficile d'évaluer la surface consacrée à la culture du cannabis sur la planète : les experts avancent des chiffres compris entre 200 000 et 65 000 hectares à la fin des années 2000... La culture et le traitement du cannabis, contrairement aux méthodes employées pour extraire la cocaïne ou l'héroïne, n'impliquent pas le recours à des réactifs chimiques toxiques. Cependant, les incidences de ces activités sur les écosystèmes sont réelles : cette culture modifie les caractéristiques pédologiques déjà fragiles des sols où elle se pratique. En réponse au renforcement de la répression, les producteurs ont déplacé leurs cultures sur des parcelles plus petites et plus isolées, dans des zones de plus haute altitude ou dans des gorges recouvertes par la forêt. Il n'existe pas d'évaluation précise des incidences écologiques de la culture du cannabis, mais il est clair que le déboisement excessif et l'érosion qui en résulte augmentent les risques de catastrophes naturelles (glissements de terrain).

Au total, le tableau est inquiétant, mais il faut rappeler que les cultures illicites, de même qu'elles n'occupent qu'une faible proportion des terres, ne représentent qu'une faible partie des dégâts causés par l'ensemble des pratiques agricoles inadaptées ou intensives, comme le souligne l'ONU. Si les grandes monocultures

de cocaïer et de pavot en zone tropicale ont des répercussions néfastes sur l'environnement, leur impact n'est pas pire que celui d'autres monocultures, de l'élevage intensif ou de la spéculation foncière.

Impact environnemental des stratégies de réduction et de contrôle des cultures illicites

Aux agressions qui découlent de la culture et de la transformation des plantes illicites s'ajoutent des agressions bénéficiant, elles, d'une caution officielle, et qui sont liées à la mise en œuvre des politiques « antidrogues », fondamentalement répressives et, en général, peu efficaces. La sophistication des moyens de détection et d'éradication des plantations illicites, en rendant ces cultures plus difficiles, ne les a pas fait disparaître mais a provoqué leur redéploiement, leur diversification et le recours à des méthodes de culture plus hâtives, ayant en elles-mêmes un impact néfaste sur l'environnement.

• **Atteintes environnementales liées à la destruction des cultures illicites.** Quatre techniques de « contrôle » des plantations illicites sont employées par les forces gouvernementales : destruction mécanique, destruction chimique et, secondairement, brûlage et éradication « biologique ». L'élimination des plantes à drogues requiert l'utilisation massive de défoliants et d'herbicides, répandus le plus souvent par voie aérienne. La technique de l'aspersion aéroportée s'est avérée plus économique que l'éradication manuelle, et plus aisée dans des zones investies par la guérilla (Colombie, Pérou). Cependant, son manque de précision a des conséquences sur les cultures, les cours d'eau et les habitations avoisinantes. Les organismes officiels ne font généralement allusion qu'aux dégâts écologiques occasionnés par les cultures illicites et restent muets sur les effets indésirables des produits utilisés pour ces aspersions. Le glyphosate, principal produit utilisé actuellement pour procéder à l'élimination des cultures illicites, est un herbicide systémique. Débroussaillant dont la toxicité est désormais reconnue à l'échelle planétaire, ses effets sur les fragiles écosystèmes amazoniens restent mal connus ; il est évidemment tota-

lement inadapté à ces régions, où des pluies diluviennes engendrent une contamination rapide et probablement assez durable des sols et des fleuves.

• **Atteintes environnementales liées au redéploiement des zones cultivées.** Les politiques de lutte contre la drogue, plus précisément celles qui promeuvent l'éradication des cultures depuis les années 1980, n'ont pas eu les résultats escomptés. Elles ont paradoxalement engendré une augmentation de l'activité de culture et de trafic. Essentiellement répressives, ces mesures ont tout d'abord induit un redéploiement et un éclatement des aires de culture. Dans les pays andins, on constate seulement une diminution temporaire de l'intensité des activités liées à la coca et leur déplacement dans des zones forestières fragiles. On assiste par ailleurs à la diversification des cultures. En Colombie, par exemple, l'introduction du pavot, essentiellement à la fin des années 1980, a permis aux producteurs, pour un bénéfice équivalent, de réduire les surfaces cultivées et par là les risques de détection.

• **Atteintes environnementales liées aux fluctuations du marché.** L'augmentation des bénéfices pour les producteurs est proportionnelle aux efforts d'interdiction et de répression des cultures illicites : plus les prix augmentent, plus les cultures illicites s'intensifient. Les paysans anticipent les variations des prix de la coca et augmentent ou diminuent la superficie de leurs cultures en fonction de l'option la plus rentable. En Amérique latine, les prix de l'opium et de la coca ont augmenté au fur et à mesure du déplacement des cultures vers des zones isolées et fragiles. Le traitement au glyphosate a donc, en règle générale, des effets contraires à ceux que l'on espérait. Le développement d'agents d'éradication biologiques, comme le champignon *Fusarium oxysporum*, a été encouragé au début des années 1980 afin de contrôler l'extension des cultures illicites ; à l'instar des aspersions de désherbants, son usage a fait alors monter les prix des productions illicites.

Il convient donc de dresser un constat d'échec quant à l'efficacité des politiques antidrogues d'éradication : en Colombie par exemple, la

production de cocaïne a été en 1999 douze à quinze fois supérieure à ce qu'elle était au début des années 1980, époque de lancement de la « guerre à la drogue » chère au gouvernement américain de Ronald Reagan, et ce alors même que, dans ce pays, on a atteint en 1997 un chiffre record de surfaces traitées par défoliants... La décision d'éradiquer massivement les cultures illicites sans prendre en compte les conditions socio-économiques des régions concernées s'est avérée une erreur lourde de conséquences. Dans cette optique, les stratégies de cultures de substitution et de développement alternatif constituent des options intéressantes.

Alternatives aux cultures illicites

Les cultures de coca ou de pavot étant ancrées dans l'économie et dans l'organisation sociale des régions productrices, la situation évoquée paraît difficilement réversible. L'éradication violente ou forcée reste sans succès durable. Pour que les petits producteurs s'investissent dans d'autres activités, il faut qu'une alternative crédible, non répressive, leur soit proposée : une substitution de cultures légales aux cultures illicites, et des opportunités de développement alternatif.

• **Substitution des cultures illicites.** La substitution consiste à prendre des dispositions encourageant les exploitants agricoles à passer des cultures illicites aux cultures légales. Elle est encouragée par plusieurs facteurs, parmi lesquels l'existence d'autres cultures rentables, le rejet de la violence, les brusques fluctuations des prix de la drogue, la crainte de la perte des terres ou des sanctions pénales.

Certaines cultures légales peuvent procurer des revenus nets égaux, voire supérieurs, à ceux que procurent les cultures des plantes à drogues, et ne sont pas entachées des inconvénients qui caractérisent la pratique des cultures illicites. Dans les régions dotées d'un fort potentiel agricole, il est nécessaire de tenter de les substituer aux cultures illégales. Cependant, pour qu'il en soit ainsi, il faut satisfaire plusieurs conditions : régularisation des titres de propriété, appuis techniques et crédits, création d'infrastructures pour emmagasiner

et écouler la production. Ces mesures apparaissent souvent coûteuses et disproportionnées aux moyens dont disposent des pays en proie à une crise économique chronique.

Parvenir à la viabilité et à la compétitivité économique dans cette logique de substitution suppose que l'on triomphe de difficultés majeures. Certaines cultures licites, viables d'un point de vue agronomique, ne le sont pas du point de vue économique. Certaines, économiquement viables, ne peuvent supporter la concurrence des productions légales importées ou des cultures illicites. Si l'on compare le revenu agricole net du cocaïer avec celui des cultures de remplacement viables en Bolivie, on constate que les cultures licites sont rarement compétitives. Cela s'explique, tout d'abord, par le fait qu'il faut plusieurs années pour parvenir à une pleine production. À titre d'exemple, la production des noix de macadamia et celle du caoutchouc sont plus rentables que la culture de la coca lorsque les arbres sont pleinement productifs, mais il faut attendre respectivement neuf et quinze ans. Le cocaïer pousse sur des terres escarpées et peu fertiles. Bien qu'il n'atteigne sa pleine production qu'au bout de deux ans, une récolte partielle est possible dès la première année. De plus, comme ses feuilles sont persistantes et que l'arbuste en produit pendant douze à quinze ans, la longue durée de son cycle naturel n'incite guère à le remplacer, à court terme, par des cultures licites. Se prêtant à la récolte plusieurs fois par an, le cocaïer requiert, en outre, relativement peu de soins et constitue une source régulière de revenus.

La sélection des cultures de substitution est donc problématique. Il faut tenir compte de facteurs multiples tels que les conditions climatiques, généralement défavorables, et l'absence d'infrastructures suffisamment développées.

Afin d'éviter que toute tentative de substitution ne se solde par un échec, il est essentiel de s'intéresser aux raisons qui ont conduit des régions et des populations entières à dépendre des cultures illicites, et d'agir sur un ensemble de paramètres capables d'influer sur ces causes. Les programmes de substitution et de réduction des cultures illicites doivent être

accompagnés d'entreprises de développement socio-économique. Leur réussite dépend de l'existence d'un marché régional stable et de la réduction de l'écart de rentabilité entre la feuille de coca et les autres produits. Au cours des années 1980, plusieurs projets de substitution ont ainsi vu le jour dans les pays andins. En Bolivie, le *Plan Integral de Desarrollo y Substitución* (PIDYS, 1986) a encouragé la substitution des cultures excédentaires par le développement économique et social alternatif. Le projet *Agroyungas*, lancé en 1985, devait quant à lui réduire la dépendance économique des paysans à la coca et promouvoir la diversification agricole. Le délai de réalisation de ce projet était de cinq ans : il n'a pas eu les résultats escomptés. Il convient également d'abandonner les politiques de remplacement de la monoculture de la coca par d'autres monocultures. Il est nécessaire de permettre à plusieurs types de cultures de coexister en proportions similaires dans l'économie régionale durant un certain laps de temps. Par ailleurs, il a été démontré que certaines cultures de remplacement ont causé des dommages irréparables à l'écosystème ainsi qu'aux modèles socio-économiques traditionnels des populations locales et surtout indigènes.

• **Développement alternatif.** Le concept de « développement alternatif » n'est pas novateur en lui-même. Tout projet de développement alternatif se doit de compenser les lacunes existantes dans une région donnée. Ces stratégies, nées dans les années 1970, impliquent des mesures concrètes favorisant des perspectives de développement autres que celles offertes par les drogues. Globales (allocations de ressources durant la période de mise en place d'autres types de culture, construction d'infrastructures techniques et sociales), elles devraient être appliquées à la fois dans les zones productrices et dans les régions que quittent les populations qui vont se livrer aux cultures illicites (à titre d'exemple, on peut citer le projet CORAH dans la vallée du Huallaga, au Pérou).

Les seuls programmes, qui, s'ils étaient intégrés, pourraient être « alternatifs » et « compensatoires », seraient des programmes apportant des solutions aux problèmes de

nutrition, d'alphabétisation, de santé, d'accès aux services sociaux de base, d'accès à la terre et de possibilités de crédits. Ces programmes devraient être appuyés par des décisions politiques dans les pays producteurs. Pour l'instant, les programmes existants se traduisent par des interventions ponctuelles, sans cohérence d'ensemble, se limitant à la seule substitution des cultures. Parfois même, celle-ci a produit des effets inverses à ceux escomptés. Lorsque la réduction ou l'éradication des cultures illicites donnent lieu à l'attribution de subventions, les paysans sont incités à entreprendre, dans un premier temps, cette activité.

Du point de vue écologique, certaines cultures de remplacement ont eu également des effets pervers. En Thaïlande, dans la région de Pa Kluay, la culture du chou a été substituée à celle du pavot à la fin des années 1980. Afin d'obtenir des revenus équivalents à ceux que procure le pavot, les surfaces cultivées ont été multipliées par douze. Outre un accroissement du déboisement, et par conséquent de l'érosion, les cultures irriguées ont provoqué des pénuries d'eau, dues à un assèchement de la rivière qui alimente en eau la vallée de Mae Soi. Se sont ajoutés à cela de graves problèmes de pollution provoqués par un usage massif d'engrais.

Ces programmes de développement alternatif sont financés par les Nations unies, le gouvernement des États-Unis, la Commission des Communautés européennes et, à un degré moindre, par les ONG. Les États-Unis auraient investi, dans les années 1990, 70 millions de dollars dans des programmes de développement alternatif : ces sommes restent donc dérisoires par comparaison aux revenus engendrés par le narcotrafic. (*Stéphanie Masure*)

Environnement et cultures illicites vues par les pays consommateurs

Dans les pays consommateurs, les dégradations de l'environnement occasionnées par la production clandestine de plantes à usages psychotropes et par la répression de cette production sont peu prises en compte. Les associations de défense environnementale ne font pas de la question de la culture des « plantes à drogues » un problème important, même lors

des campagnes en faveur de la forêt amazonienne. La question de l'environnement n'est pas davantage mise en avant par les mouvements « verts » pour étayer leurs positions anti-prohibitionnistes sur la question des drogues. Rare exception, l'association « Environnement sans frontières », fondée en 1989, prend les « dégâts sur l'environnement » comme argument pour combattre la « demande de drogues en France », principalement en direction du public jeune, et se veut très clairement prohibitionniste avec le slogan : « La drogue, c'est pas ma nature. »

Alors que les problèmes de protection de l'environnement liés à la production concernent principalement la coca et le pavot, le thème écologique est plutôt exploité dans les pays consommateurs par les partisans de la légalisation du cannabis, qui défendent les vertus écologiques de cette plante. En effet, la culture du chanvre peut se faire en respectant l'environnement ; elle permet de régénérer les sols appauvris par l'agriculture intensive, et de capter le cuivre, le plomb, les nitrates dans les zones polluées. On souligne la rapidité de croissance de la plante et sa capacité à s'adapter à tous les climats. Cette culture ne nécessite ni pesticide, ni herbicide, ni engrais : le chanvre serait ainsi la plante idéale pour l'agriculture biologique. Prenant leur place dans la gamme des « produits verts » de plus en plus présents dans les salons de produits biologiques, les dérivés du chanvre vont du papier non polluant préservant les forêts et les rivières (faible teneur en lignine évitant l'usage de composés chlorés) aux matériaux pour les maisons (isolant thermique, acoustique, etc.), aux vêtements, huiles diététiques, « lait » de cannabis (équivalent au lait de soja). La biomasse du chanvre pourrait être utilisée, sans présenter les inconvénients d'une production intensive pour la production d'énergie, pour la production de combustible automobile substituable au gazole, de matériaux pour les carrosseries, de produits cosmétiques, de lessive ou de bière, etc.

Ce courant de promotion des vertus écologiques du cannabis a pris naissance aux États-Unis avec la parution du magazine *High Times* et la création, en 1985, par l'écrivain californien

Jack Herrer du *HEMP Movement (Help End Marijuana Prohibition Movement)*. Ce mouvement présente le cannabis comme une plante qui sauverait le monde d'un cataclysme écologique, et il revendique en conséquence non seulement la fin de la prohibition de son usage comme stupéfiant, mais le développement de sa culture dans le cadre d'une agriculture biologique. Cette démarche, qui a toujours le vent en poupe en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les pays anglo-saxons, met ainsi la question écologique au cœur de l'argumentation antiprohibitionniste, souvent au même rang que la revendication de la liberté individuelle et l'impératif de la lutte contre le trafic. Elle s'inscrit dans une mouvance dont l'inspiration d'ensemble date des années 1970, et dont l'exigence de réconciliation des hommes avec eux-mêmes et avec la planète a reçu un nouveau souffle avec les mouvements *New Age* et la prise de conscience écologiste. Une organisation internationale comme Greenpeace l'a bien compris qui, depuis 1995, vend des vêtements en chanvre portant son logo.

En France aussi, les partisans de la fin de la prohibition du cannabis soutiennent fortement la réhabilitation du chanvre et de ses qualités écologiques, dans une démarche de « dédialisation » de la plante. Cette thématique est notamment défendue par le CIRC, qui a édité une plaquette intitulée *Chanvre, cannabis ou marijuana, une ressource écologique !* et qui défend un système de réglementation de la distribution pouvant inclure, grâce à l'existence d'un étiquetage précis des produits, un label « bio ». En revanche, à la différence de ce qui se passe à l'étranger, une grande partie des partisans de la réhabilitation du chanvre et des associations de producteurs se gardent officiellement de toute position sur ses propriétés psychotropes, car la « présentation sous un jour favorable » des stupéfiants est interdite en France. Cette législation explique sans doute en partie la faible distribution de produits issus du chanvre et le caractère encore discret de la promotion des « qualités » écologiques du cannabis. (Stéphane Lavignotte)

Environnement et culture du tabac

La culture du tabac est pratiquée dans plus de 125 pays, et les problèmes qu'elle pose, en particulier pour les plus petits exploitants, sont nombreux, y compris en Europe. À divers égards, la situation de ces petits producteurs, notamment dans les pays en voie de développement, évoque celle des producteurs de cultures illicites. Ainsi, l'article 17 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) exhorte les parties à « promouvoir, le cas échéant, des solutions de remplacement économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et, selon qu'il conviendra, les vendeurs » en « coopérant entre elles et avec les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes ». Ce domaine est important, puisqu'un certain nombre de pays ayant ratifié la CCLAT se préoccupent de l'incidence économique de ce traité. Leurs inquiétudes découlent, en grande partie, des efforts des multinationales tabacoles pour nuire à la mise en œuvre de la CCLAT en tentant de convaincre les gouvernements des répercussions négatives de la lutte antitabac sur l'emploi et sur les économies nationales. Il est donc indispensable de trouver une alternative viable pour ces pays : non seulement dans l'optique de la lutte antitabac, mais également dans celle du développement.

La culture du tabac est exigeante en main-d'œuvre y compris souvent en main-d'œuvre infantine. Les femmes et la production alimentaire familiale ressentent, elles aussi, les contrecoups de cette culture. Alors que l'industrie internationale du tabac ne cesse de gagner en puissance, la main-d'œuvre bon marché (et souvent gratuite) formée par les femmes constitue un important facteur qui garantit aux multinationales du tabac de confortables profits.

Le tabac exige souvent l'épandage de pesticides toxiques pour les producteurs et l'environnement et de quantités importantes d'engrais. La culture du tabac entraîne aussi des déboisements massifs pour pouvoir sécher les feuilles à l'air chaud ou à la fumée : les surfaces déboisées pour fournir le bois nécessaire à ces opérations

représentent environ 200 000 hectares chaque année. Par ailleurs, l'inhalation de la fumée dans les séchoirs, le tabac vert au moment de la cueillette des feuilles mouillées, l'inhalation du tabac en poudre lors de l'engrangement des feuilles séchées, etc. sont toxiques pour les manipulateurs. À titre d'exemple, en Afrique septentrionale, plus de 1 400 kilomètres carrés de terrains boisés disparaissent chaque année pour servir de combustible pour le séchage du tabac, ce qui correspond à 12 % de la déforestation annuelle totale de cette région, sans compter les autres utilisations du bois liées au tabac (construction des séchoirs).

Même si la culture du tabac permet aux cultivateurs de gagner de l'argent, ceux-ci se trouvent souvent entraînés dans un cercle vicieux de la servitude pour dettes avec les sociétés productrices de tabac, un phénomène qu'amplifie la chute des cours mondiaux de cette drogue.

En 1995, l'industrie mondiale du tabac avait généré environ 2,3 millions de tonnes de déchets industriels et 209 000 tonnes de déchets chimiques.

Environnement et drogues de synthèse

Question encore insuffisamment prise en compte par la communauté internationale, les laboratoires clandestins de production des drogues* de synthèse sont à l'origine d'une pollution non négligeable, car, évidemment, leurs effluents chimiques ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique. À titre d'exemple, la synthèse d'un kilogramme d'amphétamine ou d'ecstasy produit 15 à 20 kg de déchets divers, dont des substances chimiques toxiques et inflammables.

Nombre de laboratoires sont installés dans des zones sensibles au plan environnemental et leur impact en termes de pollution des eaux ou de contamination des sols est important. Ils se trouvent, de plus, souvent implantés dans des pays encore insuffisamment regardants au plan de la gestion durable de l'environnement. Lorsque ce n'est pas le cas, en Europe par exemple, les coûts engendrés par la décontamination des sites après démantèlement des labora-

toires par les forces de l'ordre (et il y en a entre 70 et 90 chaque année) peuvent être considérables.

Environnement et usage de drogues

L'usage même de certaines drogues a un impact environnemental non négligeable. Tout comme le précédent point, cet aspect n'est pas encore véritablement pris en compte mais mériterait de l'être. Deux exemples l'illustrent ici :

– L'énorme quantité de mégots abandonnés par les fumeurs de tabac participe à la pollution. Les filtres* ne sont pas rapidement biodégradables, contrairement à une croyance, et le tabac restant attaché au mégot contient de la nicotine* et d'autres produits peu compatibles avec un environnement de qualité. Quelque 954 000 tonnes de filtres ont été fabriqués en 1998, dont la plus grande partie a été jetée sur la voie publique, dans les cours d'eau et les espaces verts, sans même évoquer les emballages des cigarettes ou d'autres dérivés du tabac, les briquets, les allumettes et autres instruments conçus pour faciliter le tabagisme.

– Au moins cinq drogues ont pu être isolées en 2009 de l'atmosphère de Madrid et de Barcelone : cocaïne avant tout, mais aussi amphétamines, dérivés de l'opium et du cannabis, dérivé du LSD. Présentes en traces infimes, évidemment trop minimes pour poser un problème de santé publique, ces drogues traduisent toutefois une forte consommation de substances psychoactives dans certains quartiers des deux villes. Les traces sont plus fortes pendant les week-ends. En 2007, une étude avait également mis en lumière la présence de cocaïne et de cannabis dans l'air de Rome et de Taranto (Sud de l'Italie) à des niveaux jugés sans danger pour la santé. (D. R.)

→ **précurseurs, presse**

Épéna. Hallucinogène* d'origine végétale dont l'usage est répandu dans les sociétés traditionnelles de l'ouest de l'Amérique tropicale.

SYN. : *nyakwana*, *parica*, *yakee*.

□ Utilisé lors de cérémonies religieuses, l'épéna est une drogue destinée avant tout à être prise, plus rarement ingérée (sous forme